it une

n lui, & ila

olique. forme

unesse archie écoles

condes haque

apitale

ns les

ns de

eligion

a une

exer-

refen-

rties,

es an-

, s'il

rigée,

ue les

, &c.

drons

mor-

gie.

9. 2.

117. 127. pair.

2230.

286.

457.

1. p.

. 4. b.

15. b.

6. b.

16. b. . 90.

3. 29.

5. 60.

. 28.

. 4. p.

7.88.

uride;

rtie de

Colas,

es IX;

UNIVERSELL PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PATS ET DE TOUS LES JOURS!

Du LUNDA 12 Septembre 1791.

COLONIES FRANÇOISES.

ON voit paroître une lettre de M. Louis Monneron, député des Indes orientales, sur le decret du 15 mai, en faveur des honimes libres de couleur.

« Je n'ai pas été surpris, dit M. Monneron à ce sujet, de » la fermentation qu'a causée à Saint-Domingue le décret du » 15 mai dernier, en faveur des hommes libres de couleur. " Tout le monde étoit bien persuadé qu'il seroit mal reçu ».

M. Monneron entre ensuite dans l'examen du décret du 15 mai, & prouve qu'il étoit fondé en justice & en politique. "Ce feroit, dit-il, un grand malheur que la scission avec "nos colonies; mais elle n'est pas aussi aisée que l'oa veut bien " nous le faire croire. La France, j'espere, n'a pas perdu » son énergie... Les besoins réciproques rapprocheront tou-» jours les Antilles de la France : nos denrées commandent " des échanges, & notre activité saura les maintenir. Quel-» ques sacrifices précéderont ce nouvel ordre de choses : ce » ne sont pas des malheurs au-dessus de nos forces; & jin-» terpelle à cet égard les réda curs ou signataires de la der-» aiere pétition de la ville de Nantes. Quel est le commerce » qu'ils ont fait avec nos colonies de l'Amérique, depuis 1757 » jusqu'en 1764? Quel est le résultat de leurs spéculations » qui ont suivi les premieres années de la paix de 1763? Le » premier a été à-peu-près sul, & le second ruineux... » Il ne faut désespérer du salut de la France, que lorsque l'on » ne taillera plus les vignes, & qu'on n'ensemencera plus les

A l'appui des réflexions de M. Monneron, on a vu dans quelques papiers publics diverses observations de M. Barbault-Royer. Il nous a lui-même, en sa eur du décret du 15 mai, écrit une lettre, dont voici quelques fragmens.

On ne connoît encore dans les colonies qu'imparsaitement le décret; il n'y est parvenu que chargé de nuages & d'obseurités; il a été d'abord livré au gouverneur & aux chess ennemis nés de la révolution : de là les fausses interprétations & les détails exagérés qui ont travaillé les esprits; on a formé des assemblées où les ennemis implacables des colonion noirs ont seuls été appellés; on a forgé des adresses, on se les est communiquées d'un continent à l'autre; & ce qui est digne d'observation, c'est que toutes ces adresses on la même teinte, rabattent les mêmes absurdités, sont écrits dans le même telyle, & paroissent fortir de la même main. Si un désaftre venoit à bouleverser ces rives déplorables, comme on se plait tant à nous en essent la n'auroit sa source que dans la main. Si un défaftre venoit à bouleverser ces rives déplorables, comme on se plaît tant à nous en effiayer, il n'auroit sa source que dans la fausse é nonciation du décret; car je jure que s'il étoit rendu comme la prudence de l'aftemblée l'a disté, il rameneroit tous les esprits, & évanouitoit les grosses terreurs dont on nous acoable. Out, une coalition audaciense s'éleve contre la sagesse de l'assemblée; elle déplaceroit les élémens pour faire révoquer un décret qui, suivant les expressons de M. Reubell, a annullé ses esperances. Ces commissaires pacificateurs, porteurs de l'adresse aux colonies, qui, sur le point de partir, se démettent de leurs fonctions; les membres qui leur succedent, & qui, cinq mois après, sont encore sur les plages du Hayre; ces lenteurs affectées du ministre de la marine, ces lettres fabriquées qu'on reç vit coup-surcoup, ne sont-ils pas une suite évidente de la méme intrigue?

Les tems à venir frémiront un jour en voyant des législateurs qui ont abattu facilement des préjugés enracinés dans la nuit des siecles, discuter pendant six mois si des hommes libres, contribuables, supportant toutes les charges, d'une utilité absolue, ayant toutes les, qualités de nos citoyens, & n'est différant que par la couleur, doivent participer aux bienfaits d'une loi créée pour l'univers.

Ainsi s'exprime M. Barbault-Royer. Certainement personne ne lui contettera le principe : mais il ne voit pas que s'il est pris à la rigueur, il faut accorder aux negres les mêmes droits qu'aux métis. Quant à la fermentation de Saint-Domingue, nous avons publié des documens assez authentiques pour montrer qu'elle n'étoit que trop sérieuse. Nous avons encore sous les yeux le n°. 57 de la Gazette de Saint-Domingue, datée du 16 juillet, & imprimée au Port-au-Prince. En voici quelques fragmens.

* Le dicret du 15 mai, & les adresses du commerce de Bordeaux & du département de la Gironde exciterent une vive indignation contre les habitans de Bordeaux. On parloit d'y renvoyer les premières cargaisons de negres qui entre-toient dans le port du Cap, de couper les cables des bâti-mens bordelois. On proposoit d'autres mesures au moins aussi extrêmes: on présentoit des plans d'adrettes à l'assemblée na-tionale; le désespoir en dictoit les expressions. L'observation la plus modérée qu'on proposoit de saire à l'assemblée nationale, étoit qu'en donnant la liberté à ceux que les blancs ont affranchis, il y avoit eu un contrat auquel les deux parties assient souscrit; que le bienfait inestimable de la liberté n'a-voir été accorde qu'à des conditions qui rendoient le contrat nul, si toutes les clauses n'en étoient point exécutées.

» Les gens de couleur, en apprenant ces nouvelles, crai-gnant les conféquences d'une faveur qu'ils n'avoient pas de-mandée, descrioient la ville. L'assemblée provinciale du Nord, pour les rassurer, arrêta le 16 de ce mois, « Que prenant » plus spécialement les gens de couleur libres sous sa pro-» techios immédiate, elle les exhorte à revenir en ville & » dans leurs quartiers respects, & de continuer à se renser-" mer dans l'observation des loix, & à regarder tous les blancs comme leurs bienfaiteurs & leurs peres; les assurant que » ce ne sera jamais qu'à ces titres qu'ils obtiendrout d'eux » librement les marques de bienveillance que leur méritera

" leur attachement ". » Cependant des citoyens exaltés par le décret & par la conduite étonnante de la place de Bordeaux, sans considérer que l'exécution du décret n'est indiquée que pour les assemblées coloniales qui auront lieu après celle qui va se tenir; ce qui donne le tems nécessaire pour démontrer à l'assemblée nationale, même pour les personnes & les propriétés des gens de couleur, les inconveniens du décret qu'on lui a surpris; sans confidérer que diverses places de commerce, ont, dit-on, envoyé un grand nombre de députés à Paris, pour prier l'afsemblée nationale de retirer son décret; sans entrer dans ces considérations, ces personnes se livroient à des témoignages d'horreur pour les nouvelles qu'on venoit de recevoir. Les unes arboroient la cocarde blanche; d'autres la noire, & le plus grand nombre rejettoit la cocarde nationale, sans en porter aucune autre. Les grenadiers patriotes proposoient un projet de coalition à toutes les gardes nationales de la colonie, pour opposer la plus vigoureuse réfissance à l'exécution de ce décret.

» L'assemblée provinciale du Nord devoit donner l'exemple de la modération & de la prudence. Voici les mesures qu'elle a arrêtées :

« Que l'adresse du département de la Gironde sera livrée à l'impression; qu'il seroit écrit à l'assemblée nationale & à toutes les places de commerce de France, qu'un embargo v seroit mis au Cap sur tous les navires, jusqu'à ce que ces » pieces fussent en état d'être expédiées; que l'assemblée co-» loniale seroit sormée le plus promptement possible, asin » que toute la colonie pût prendre une résolution unasime ».

« Cette conduite a un peu calmé les esprits. Le representant du roi a publiquement manifesté son opinion sur le décret du 15 mai: il le considere comme capable de produire les p'us grands maux, s'il étoit exécuté.

" Ces nouvelles ont fait bien moins de fensation au Port-au-Prince qu'au Cap : on y a pris seulement les mesures néces-

saires pour affurer la tranquillité ». Le 14 juiller, jour à jamais mémorable dans les annales francoises, fut celébre d'une maniere qui peint les dispositions des colons. La municipalité du Port-au-Prince avoit invité toutes les paroisses de la co'onie à envoyer leurs députés, pour y former une sédération générale : les dernieres nouvelles de France ont fait changer ce projet en celui d'une fête de reunion, de paix & de concorde, séntimens qui pro-duisent la force. Parmi les représentations allégoriques, on

voyoit les génies de Marseille, de Nantes, du Havre, de Duckerque, marquant sous les ordres du dieu Mercure des ballots de denrées coloniales : mais au milieu de ces génies paroissoit une semme en pleurs, représentant la ville de Bordeaux.

A ces nouvelles, nous allons en ajouter de plus décifives encore, & bien propres à montrer qui du Patriote François ou de notre feuille est le dépôt de l'imposture & du mensonge. Elles sont confignées dans les lettres suivantes.

Lettre de M. E. Homberg, aux Auteurs de la Gazette Universelle.

Paris, ce 11 septembre 1791.

Je vous prie d'insérer dans votre gazette l'extra t de deux lettres de M. Caulle, capitaine du navire les deux Sœurs créoles, adressées à MM. Morogeau & compagnie, ses armateurt au Havre : elles sont datées du Cap-François, & peuvent servir de correctif à la lettre écrite de Bordeaux à M. Louis Monneron, dont je viens de lire la copie dans votre feuille d'aujourd'hui.

Cap-Saint-Domingue, le 22 juillet.

Je vais partir à la fin du courant, crainte d'événement sâcheux. Tout est perdu presentement; le désordre est à son comble : Saint-Domingue s'ensevelira sous ses ruines, plutôt que de souffrir la promulgation du décret du 15 mai : tout eft en combustion au ba de la côte . sur-tout au Port-au-Prince, où, au départ du courier, ou vouloit mettre en derive tous les navires bordelais. La nouvelle assemblée coloniale va être formée pour le 25 du courant. Je vous assure que les arrêtés les plus forts y seront pris. Que de malheurs se préparent!

Autre lettre du Cap-Saint-Domingue, le 23 juillet.

Je vous ai dit que l'assemblée co'oniale doit être formée pour le 25 courant, & que ses arrêtés seront fermes. J'appareillerai à la fin du mois; car votre fortune court ici le plus grand danger. Le plus grand trouble continue au Port-au-Prince.

Quoiqu'il me foit dû encore beaucoup, je pars : il vaut mieux

sauver une partie que de perdre le tout.

(Parmi beaucoup de lettres des colonies, dont je garantis également l'authenticité, j'ai choisi celles du capitaine Caulle, à cause de la correspondance des dates avec l'époque du dé-part du Cap du navire le Cerf, arrivé à Bordeaux). (Signé) Votre Abonné, E. Homberg, Député du

commerce du Hayre auprès de l'affemblée nationa e.

ITALIE.

De Venise, le 22 août.

Les horloges à la françoise, qui divitent la journée en deux parts de 12 heures chacune, & dont la mesure commune est midi, n'étoient point en usage en Italie ni sur la mer Adriatique, où il falloit ca'culer la durée du jour, pour savoir à quelle époque correspondoit la 12°., la 24°. heure. On écrit de Zara que l'horloge à la françoise vient enfin d'être adoptée dans cette ville, ainsi que dans les autres villes de la Dal-

La république de Raguse étoit dans l'usage d'offrir tous les trois ans un tribut, au grand-feigneur, à la fultane-mere, au grand-visir, & à quelques membres du divan. Ce tribut conliste en 12 mille sequins en or, en étoffes & draps d'Angle-terre, toiles d'Amsterdam, &c. Le sénat de cette république discute dans ce moment quelle détermination il convient de prendre sur ce tribu. Les circonstances où se trouvent la Russie & la Porte rendent cette di cussion fort intéressante pour la république : on a proposé de s'affranchir de tout tribut : c'est un parti économique & libre; mais on craint de ne pouvoir

On a arrêté à Raguse un espion de Mahmud, pacha de Scutari. Cet espion se nomme Bariatllar. Deux franciscains ont été arrêtés en même-teme. On ignore s'ils travailloient avec Bariatllar pour le compte du pacha. Ils vont être exilés.

ALIEMAGNE.

De Dresde, le 1er septembre.

Le 25 de ce mois, vers midi, le roi de Prusse passa par cette ville pour se rendre au château de Pilnitz. L'empereur arriva peu de tems après dans le même château. Les illuminations, les seux d'artifice, les spectacles furent prodigués pour rece-voir avec éclat des hôtes aussi illuitres. Rien n'a transpiré de cette sameuse entrevue : mais elle a été courte, puisque le 28 les deux monarques étoient repartis. Comme le duc de Saxe-Weymar se trouvoit à Pilnitz, on présume qu'il a été quession de ménager une alliance entre son fils & la fille de l'électeur, déclarée princesse de Pologne, & de préparer la couronne polonoise aux enfans qui naîtroit de ce mariage. Le comte d'Artois s'est montré à Dresde plus qu'à Pilnitz: mas comme le général Bouillé & le prince de Nasiau-Siegen, na Francois, parurent aussi à Pilnitz, on croit qu'il ya été question des affaires de France.

De Francfort, le 4 septembre.

Le comte d'Artois, accompagné du prince de Nassau, est de retour de Pilnitz. Il a paile le 3 de ce mois le marin à 5 heures à Hanau, diné ici le même jour, & continué sa route. On dit que le prince de Nassau s'arrêtera quelques jours à Coblence, & se rendra de là à Ostende.

Les aristocrates sont courir le bruit qu'il y a trois millions de roubles en chemin, à l'effet d'y assure la subsistance de 25 mille Russes qui doivent arriver par mer sur les côtes de l'Océan. La satisfaction est vraiment universelle dans nos environs, d'y voir arriver tant d'especes sonnantes. Il est à souhaiter que ce fonds ne soit pas en papier russe.

PRANCE.

De Paris, le 12 septembre.

Les nouvelles de Coblence portent que M. d'Artois y est de retour de la conférence de Pilnitz; il témoigne, dit-on, qu'il a été plus content du roi de Prusse que de l'empereur. Léopold a objecté que les circonstances actuelles ne lui permettoient pas d'entrer dans l'entreprise d'une guerre dont les

conféc penfe. en att franco ont p

ment clare devoit tendu défaul ont o été él défen Un pour

de cor La foit fi tilleffe teliati curie nouve

> des b fionne fubstit bliffer le rer provid reté (On el fera r ment chemi geux : teurs. lefque minu Nom

fcand

rite fi Sup

cureu tri& d Codet Sur

MN

MV Saint-Maran Sug consequences pouvoient devenir plus importantes qu'on ne pense. Il y aura cent vertions différentes sur cette entrevue: en attendant, on assure qu'un grand nombre de militaires françois partent pour l'Allemagne, & que récemment les gardes-du-corps qui se trouvoient à Paris & dans les environs ont pris cette route.

deux t midi,

ique,

quelle it de

doptée

us les e, au

t coningleolique

nt de Ruffie ur la

: c'est

uvoir

(cains

loient xilés.

cette rriva ions,

iré de

ue le ic de a été

le de er la

mas

, ni eftion

, est

oute. irs à

lions e de es de

s en-

est à

est de

qu'il

mett les Il s'est passé avant-hier à l'assemblée é'ectorale un événe-ment assez singulier: M. Danton a paru à la tribune, & a dé-clare que quand même il seroit vrai qu'il sût décreré, il ne devoit pas pour cela être privé de ses droits po itiques, attendu, a-t-il dit, que le decret ne lui a pas été signisie. Ce défaut de fignification a étonné quelques électeurs, d'autres ont observé que l'évêque du Calvados, décrété aussi, ayant été élu député, M. Danton étoit fondé dans son moyen de

défense.
Une députation d'artistes s'est présent e au corps électoral pour demander qu'un député de cette classe (car il n'y a plus de corporation) fût élu pour la prochaine legislature.

La protestation dont nous avons parle hier, & qu'on di-soit signée de 283 membres de l'assemblée, n'est qu'une gentillesse typographique. On a changé le frontispice de la protessation du 29 juin, & les colporteurs ont artrapé ainsi les curieux, en leur faisant croire que c'étoit une protestation nouvelle contre la constitution. Ce prétendu écrit est bien ré-digé, mais n'est point imprimé. M. de Boisgelin en a fait. dit-on, une nouvelle rédaction eu faveur du clergé.

L'abolition de la caisse de Poissy, qui exercoit un monopole scandaleux, & faisoit augmenter le prix de la viande, est un des bienfaits de l'assemblée nationale. Pour faciliter l'appro isionnement de Paris, la municipalité s'étoit chargée de lui substituer une caisse de secours. Il est important que cet établissement ait lieu avant le mois d'octobre, afin de prevenir le renchérissement des best aux. Com le la plupart des ap-provisionnemens se sont par des étrangers, il saut que la sureté du paiement continue à les attirer dans nos marchés. On espere qu'à cette même époque celui qui se tenoit à Passy fera rapproché de la capitale, & qu'il occupera l'emp'ace-ment dejà indiqué sur le territoire de Vaugitard. Ce rapprochement, auquel rien ne s'oppose, sera egalement avanta-geux aux marchands sorains, aux bouchers & aux consomma-teurs. Il est indispensable d'accélèrer ces mesures de police, sans lesquelles le prix de la viande augmenteroit au lieu de di-

Nomination des Députés a la prochaine Législature.

13. Département de la Sarthe.

MM. Rousseau, Salmon, Barré, Boisquetin, Guerrin, Vérité sis, Richard, Chappe, la Frémodière, Vojon.
Suppléans. MM. Bucquet, Houdebert, Latouche, Gauthier.

14. Département de l'Isle & Vilaine.

MM. Tardiveau, Michel le jeune, Gohier, le Breton, pro-cureur-syndic du district de Fougeres; Lecroisé, juge du dis-trict de Vitré; Duval, juge du district de la Guerche; Belnoë, Codet, Lecoz, évêque du département; du Petit-Bois. Suppléans, MM. Jean Bodinier, Lemerer.

15. Département des Vosges.

MM. Mengin, vice-préfident du directoire du district de Saint-Diez; Carant, André, Dieudonné, Delpierre le jeune, Maran, Vosaien, François de Neuschâteau. Suppleans. MM. Besson, Braux, Balland.

16. Département de la Meurihe.

MM. Foissey, président du tribunal de Nancy; Drouin, maire à Lunéville; Levasieur, procureur-syndic du district de Strasbourg; Carez, Krousse, Malarmé, maire à Pont-à-Mousson; Canin, juge à Dieuze; Boneval. Suppléans. MM. Lachasse & Sonini.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Extrait du rapport fait sur les si ances par M. Montesquiou ; dans la séance du vendredi matin 9 septembre.

Extrait du rapport fait sur les stances par M. Montesquiou ;
dans la stance du vendredi matin 9 septembre.

Le plus prosond mystere avoit constamment enveloppé le système da gouvernement. M. Necker , en 1981 , avoit souleve un coin du voile : son compte andu, les goandes verites qu'il renferme, éveillerent touà-coup l'attention générale. L'envie attaqua bientôt son auteur , & suscipation contre lui tous les efforts de la malveillance & de l'intrigue. La plus
brillante époque de son minitere , celle qui l'hunora le plus aux yeux de la postrite, celle peuterte qui a décide la révolution par la direction nouvelle qu'elle donna aux esprits , préceda de bien peu sa direction nouvelle qu'elle donna aux esprits , préceda de bien peu sa direcce minitre avoit foutenn la guerre d'Amerique sans meutre d'imposs. Sa seven économie , l'ordre qu'il avoit entretenu dans l'interieur , les rétormes salutaires qu'il avoit opères , des institutions non moins utiles lui avoient donne un immense tredeti. Il avoit sait les fonds d'une guerre très - dispendieuse , par le seul moyen des emprunts : ils montoient à 498 millions au moment où il quitta le ministree; le paiement des intériers avoit pour base son et alle moyen des emprunts : ils montoient à 498 millions au moment où il quitta le ministree; le paiement des intériers avoit pour base son na faitoit un erune à M. Necker de navoir pas sait usage. Ces nouvelles ressources furent insussitation aux emprunts par des impats dont on faitoit un erune à M. Necker de navoir pas sait usage. Ces nouvelles ressources furent insussitation aux emprunts; & l'orsque la paix atina l'indépendance de l'Amérique , la France se trouve clusque d'un direct de l'aux qu'il par les sur de constant qu'il print pas de l'aux d'est d'un des la place par pas ma sur l'aux d'est d'est alle qu'il qu'il 1783.

Cependant plusseurs des impots établis-par les successeurs de l'eur print s'ent s'en side s'en side constant par le ressource de l'aux s'en side s'en side s'en side s'en side s'en side s'en side s'

qui, d'un coup de baguette, avoit ramené l'abondance.

C'ef à cette époque b-illante qu'il avoit établi la caiffe d'amortiffement. Avec un fonds annuel de trois millions, produit d'une partie de
ces emprunts, il présend it anéantir la detre de l'état. Aux yeux des
gens fenfés, ces amortiffemens de 3 millions, alors qu'on étoit forcé d'en
emprunter cent par année, n'étoient que ridicules. La fociété du mi-

nistre en jugeoit autrement, & mestoit cette opération au-dessus de toutes celles de Colbert.

Mais si cet éclat imposseur fascinoit les yeux de la multitude, si le ministre lui-même avoit pu quelquesois s'en laisser éblouir, il avoit trop d'esprit pour ne pas s'appercevoir que le tems des illusions s'eloignoit. Il avoit reçu l'état obéré, & depuis il avoit emprunté plus de 300 millions à époques fixes, sans compter les extensions d'anciens emprunts, & plus de 100 millions ajoutés sous son ministere aux anticipations. Un vingtieme alloit expirer. Le parsement n'étoit plus à ses ordres; c'est par adresse qu'il lui avoit arraché le dernier enregistrement. Il falloit s'avouer vaincu & suir honteusement, ou sortir d'embarras par une entreprise extra rdinaire. Ce dernier parti étoit dans son caractere; il le prit, à ayant conçu plutôt que formé un plan général, il convoque les notables du royaume.

M. de Calonne ne chercha point à déguifer aux notables la fituation générale des affaires : il rendit un compte d'où il réfultoit évidemment que les revenus de l'état ne pouvoient luffire , ni à paye 60 millions environ de fes charges annuelles, ni à faire chaque année 52 millions de rembourfement folemnellement promis. Pour y fubvenir , il propofoit un fystème nouveau d'imposition , qui , suivant lui , devoit soulager le peuple par l'abolition de tous les privileges , & l'adoucissement du régime des impôts les plus vexatoires. Il proposit des emprunts à termes plus éloignés que ceux qui existoient, pour diminuer la masse des remboursemens annuels. On disserta sur chaque partie de son plan ; mais l'intrigue vint bientôt se mêter à de si grands intérêts , & les sit oublier. Le ministre changea; les notables se séparerent sans avoir rien conclu; le trésor public demeura chargé d'un désicit connu de 113 millions.

Le plus pressé étoit de remplir le vuide actuel du trésor public. M. l'archevêque de Sens y parvint avec la méthode de se prédécesseus. Un emprunt viager de 60 millions suivit de près son entrée au ministère : la suppression d'anciens corps de la maison du roi, les résormes de la gendarmerie, celles de quelques charges inutiles, l'abolition des contre-seings abussis, indiquerent du moins des intentions sages. Il voulut ensuite, comme M. de Calonne, établir le timbre & la subvention territoriale, & prorogea en même tems le vingtieme qui expiroit. Là il fut arrêté. L'ancienne formule de l'enregistrement lui opposa ane bartière invincible. Il s'en vengea sur le parlement de Paris, en l'exilant à Troyes.

Les remboursemens à terme augmentoient de 52 millions environ la somme des engagemens annuels; mais au bout de cinq ans cette somme devoit diminuer tout-à-coup de moitié, & se réduire, peu de tems après, à dix ou douze millions. Un emprunt qui, pendant ces cinq années, auroit fourni les sommes nécessaires, tant aux remboursemens qu'aux sincipates qu'on n'étoit pas en état d'acquitter, auroit paré au mal présent.

(La suite à demain).

(Présidence de M. Vernier).

Du samedi 10 septembre. Seance extraordinaire du soir.

Cette séance a été très-peu intéressante. On a admis à la barre les députés de pluseurs paroisses des bords de la Saône, qui ont repoussé les inculpations graves faites contr'elles par madame Guillin, dans le récit qu'elle avoit fait à la barre du massacre de M. Guillin-Dumontey son mari. La députation a diminué dans son exposition l'horreur de la scene qui s'est passée, & qu'en avoit comparée au festin d'Atrée.

La séance a sini par une longue discussion sur les indemnités à accorder à M. de Monaco. Il n'y a eu aucune décission.

(Présidence de M. Thouret).

Seance du dimancche 11 septembre.

M. Thouret est un des hommes à qui la constitution doit le plus. Les suffrages se sont reunis hier pour le récompenser de ses longs travaux, en l'élevant à la présidence : ce doit être la présidence où les espérances de la liberté se changeront en jouissances réelles, où nous ne verrons plus la révo-

lution que derriere nous, & où enfin la constitution commencera à répandre tous ses bienfaits.

L'agiotage continue à exercer ses ravages. M. Camus a annoncé, au commencement de la seance, qu'un banquier s'étoit rendu dans un comité, où il avoit apporté pour 45 mille livres d'assignats de cent sous, qu'il venoit d'acheter à 8 pour 100.

M. Rabaud a fait ensuite adopter plusieurs articles pour completer l'organisation de la gendamnerie nationale; après quoi, sur la proposition de M. Démeuniers, il a été décrèté « que les officiers nommés de la gendarmerie, cansormement » aux loix, seroient tenus de se rendre dans leurs départements.

M. Talleyrand a repris son rapport : il a successivement parcouru les differentes branches de l'éducation publique, tels que la médecine, la chirurgie, le droit, &c. M. Talleyrand veut sur-tout que toutes ces sciences soient enseignées dans des livres saits d'une maniere claire & précise, & qui ne renferment que la solution des problèmes, dégagée de tous les détails qui out pu y conduire. Parani les moyens d'instruction, les bibliotheques doivent être comptées pour beaucoup: aussi le rapporteur a-t-il proposé d'établir des bibliotheques dans chaque departement, & de les composer d'abord des livres qui ont eté si long-tems ensevelis & perdus dans les monastères. Cette immense collection s'épurera peu à peu, & s'enrichira de ses pertes & de ses acquisitions.

mui

poir

Le

des

vra

neu

& 0

du

mif

joir

exa

lui

dan

fair

mil cor à f

pot

noi

fan

chi

ma

le

été

tif

ne

fai

CO

fe

lai

M. Ta leyrand a fait l'énumération des livres qui se trouvent dans les bibliotheques. Il s'en trouve plus de 4 millions, mais il y a des articles qui se trouvent repétés jusqu'à 8 à 9 mille sois, & on ne compte que 100 mille articles différens. La moitié est composée de livres théologiques. Nous donnerons demain l'ensemble du rapport qui a été souvent applaudi.

** Il s'est répandu dans le public une quantité prodigieuse de billets, bons ou à ordre, prétendus écrits & signés le Duc de Biron & A. Biron. Le faux de ces billets étant notoire, & même de jù reconnu par un des sabricateurs, contre lequel M. le procureur du roi du ci-devant châtelet a rendu plainte, le public est de nouveau averti de ne prendre aucune consiance dans ceux desdits effets ou bons qui lui seroient présentés.

SPECTACLES.

Académie de Musique. Demain, la vere représ. de l'heureux Stratagême, suiv. du ballet de Télémaque.

Théâtre de la Nation: Aujourd, le Jaloux sans amour, & le Babillard.

Théâtre Italien. Aujourd. la Soirée orageust; & la 33°. représentation d'Euphrosine.

Théâtre Français, rue de Richelieu. Avjourd. l'Ecole des Meres, suiv. de l'Intrigue épistolaire.

Theâtre de Mile. Montansier. Auj. Isabelle de Salisbury.

Arrbigu-Comique. Auj. la Forêt noire, ou le Fils naturel; les Suppléans, & les Vacances des Procureurs.

Théatre François, Com. & Lyr. Auj. l'Artisse patriote, ou la Vente des Biens nationaux; la folle Gageure, opéra bouffon en un acte.

Théâtre de Moliere, rue Saint-Martin. Aujourd. la Mort de l'Amiral Coligny, suiv. de l'Ecole des Maris, & Nicodême de retous du Soleil.

Le Bursau as la Gazene U iverselle en à Paris, Cl are Sai t-Honoré, où doivent être adzestés les Seuscriptions. Lettret & Avis relatifs à cette l'eville. Le 19x et de 36 live par an , 18 live jour six mois , ètc. L'abonacment doit écourance de preside d'un mois.

D. B. L. I. M. P. L. R. W. R. L. R. B. L. L. C. A. T. R. F. R. D. R. R. R. R. L. L. M.